

GEDEX DISTRIBUTION

Société Anonyme au capital de 3 960 000 euros
Siège social : 6/8, rue Louis Rouquier - 92300 LEVALLOIS-PERRET
304 010 689 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 30 mai 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements de crédit	620	58
Opérations avec la clientèle	12 746	15 948
Participations et autres titres détenus à long terme	31	31
Autres actifs	23	10
Comptes de régularisation	2	3
TOTAL ACTIF	13 422	16 050

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	-	1 500
Opérations avec la clientèle	-	1 231
Comptes de régularisation	82	50
Provisions	10	10
Fonds pour risques bancaires généraux	41	41
Capitaux propres hors FRBG	13 289	13 218
- Capital souscrit	3 960	3 960
- Prime d'émission	3 320	3 320
- Réserves	5 538	5 406
- Report à nouveau	400	400
- Résultat de l'exercice	71	132
TOTAL PASSIF	13 422	16 050

HORS-BILAN	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés :		
- Engagements de garantie	281	395
Engagements reçus :		
- Engagements de financement	8 000	7 400

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	284	348
Intérêts et charges assimilés	7	27
Commission (charges)	21	24
Autres produits d'exploitation bancaire	1	1
Autres charges d'exploitation bancaire	2	-
PRODUIT NET BANCAIRE	255	298
Charges générales d'exploitation	116	115
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	139	183
Coût du risque	- 42	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	97	183
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	97	183
Impôt sur les bénéfices	26	51
RESULTAT NET	71	132

Ventilation des créances selon leur durée résiduelle	Montant brut	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	620 238,82	620 238,82	-	-	-
- Crédit Coopératif	9 959,72	9 959,72	-	-	-
- Autres comptes	610 279,10	610 279,10	-	-	-
Opérations avec la clientèle	12 790 648,67	1 070 032,67	2 737 127,00	8 568 299,00	415 190,00
- Crédits divers	12 667 790,00	947 174,00	2 737 127,00	8 568 299,00	415 190,00
- Clients douteux compromis	120 000,00	120 000,00	-	-	-
- Comptes rattachés	2 858,67	2 858,67	-	-	-
Autres actifs	22 720,00	22 720,00	-	-	-
- Etat, impôts et taxes	22 720,00	22 720,00	-	-	-
Comptes de régularisation	2 442,78	2 442,78	-	-	-
TOTAL	13 436 050,27	1 715 434,27	2 737 127,00	8 568 299,00	415 190,00

Ventilation des dettes selon leur durée résiduelle. Montant brut et à moins de 3 mois. Comptes de régularisation et Total : 81 974,41. **Créances et dettes concernant les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation, et montant des créances représentées par des effets de commerce. Montant concernant les entreprises liées.** Dettes, Comptes créditeurs de la clientèle : 6 299,41.

Provisions	Mont. au déb. de l'exercice	Aug.	Mont. à la fin de l'exercice
Fds pour risq. bancaires généraux	41 000,00	-	41 000,00
Dépréciation :			
- De créances sur la clientèle	2 858,67	42 000,00	44 858,67
Prov. pour risques/engagement	10 000,00	-	10 000,00
TOTAL	53 858,67	42 000,00	95 858,67

Capitaux propres	Mont. au déb. de l'exercice	Aug.	Mont. à la fin de l'exercice
Capital social	3 960 000,00	-	3 960 000,00
Prime d'émission	3 320 102,88	-	3 320 102,88
Réserves :			
- Réserve légale	396 000,00	-	396 000,00
- Réserves facultatives	5 009 785,01	131 562,51	5 141 347,52
Report à nouveau	400 000,00	-	400 000,00
TOTAL	13 085 887,89	131 562,51	13 217 450,40

Engagements. Engagements inscrits en hors-bilan. Débiteurs, Entreprises liées. Engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle en faveur de, Organismes financiers, Du réseau CREDIT COOPERATIF et Total : 280 710,55, Dont douteux : 10 000,00. **Engagements reçus des établissements de crédit.** Engagements de financement : 8 000 000,00, CREDIT COOPERATIF : 3 000 000,00, CREDIT

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.

Activité de l'entreprise. La société a poursuivi tout au long de l'exercice son activité financière de prêts aux adhérents du Groupement GEDEX-GEDIMAT. **Comparabilité des exercices.** Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. **Evènements significatifs.** L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire du Covid-19. Si la suspension du paiement du capital des emprunts sur 6 mois liée au Covid a été suspendu en 2021 par rapport à 2020, l'entité n'a pas encore retrouvé un niveau d'activité similaire à 2019. **Evènements post clôture.** Aucun évènement intervenu depuis le 31/12/2021 n'est de nature à remettre en cause de manière significative la situation financière de la société telle qu'arrêtée au 31/12/2021. La société tient mentionner qu'elle ne réalise pas de PNB avec la Russie et la Biélorussie.

I - METHODES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES. Nous résumons ci-après les principes comptables essentiels qui ont été suivis pour la préparation des comptes annuels. **Opérations avec la clientèle : créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Toutes les créances impayées depuis plus de 3 mois, ainsi que les créances des contreparties dont la situation financière est dégradée, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple), sont considérées comme douteuses ; les créances douteuses de plus d'un an sont considérées comme compromises, conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable. Les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations font l'objet d'une reprise. Les créances qui sont restructurées du fait de la situation financière du débiteur sont identifiées dans une catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variables. Cette décote est inscrite au compte de résultat, dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt. Aucune créance n'a été restructurée au cours de l'exercice. Les provisions pour dépréciation sont constituées individuellement selon les règles fiscalement en vigueur et le principe de prudence ; le principal des créances net de garanties et les intérêts sont provisionnés à 100 %. L'effet d'actualisation des provisions sur créances douteuses étant non significatif, il n'est donc pas comptabilisé. Pour répondre à la nouvelle réglementation sur le BACKSTOP PRUDENTIEL, une provision complémentaire de 35 % de l'encours douteux (soit 42 K€) a été constatée. **Immobilisations financières.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence. La valeur d'inventaire tient compte des perspectives d'évolution de la société dont les titres sont détenus.

II - NOTES SUR LE BILAN. Les créances détenues par la société sur les établissements de crédit sont constituées uniquement des sommes déposées en comptes bancaires ordinaires. Le capital est composé de 247 500 actions à droit de vote simple d'un nominal de 16 €. **Immobilisations.** Participations non cotées et activités, Portefeuille (*) et Total, Valeur brute au début et à la fin de l'exercice : 30 667,75. (*) Toutes les participations ont un taux de détention inférieur à 10 %. **Titres.** Néant. **Amortissements.** Néant.

AGRICOLE : 1 200 000,00, Le CREDIT LYONNAIS : 1 400 000,00, B.E.C.M. : 2 400 000,00. **Engagements ne figurant pas en hors-bilan.** Engagements reçus, En garantie des prêts et des cautions accordés : 12 438 751,00. **Bilan - actif. Détail des principaux comptes de régularisation actif.** Principaux montants des charges constatées d'avance inclus dans les postes de bilan : Prestation informatique : 900,00, Commission/CMT banque : 1 542,78, Total : 2 442,78. **Bilan - passif. Détail des principaux comptes de régularisation passif.** Principaux montants des charges à payer incluses dans les postes de bilan : Factures non parvenues, Honoraires : 34 000,00, Autres services extérieurs : 4 925,00, Intérêt C/CT GEDEX : 6 299,41, Commission/CMT banque : 36 750,00, Total : 81 974,41.

III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation y compris les dotations et reprises de provisions pour titres de placement. **Honoraires des Commissaires aux comptes.** Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat, au titre du contrôle légal, s'élèvent à 17 000,00 €. **Commissions - charges.** Les commissions comptabilisées en charges sont des commissions d'engagement prélevées par les banques dans le cadre de lignes de crédit mobilisables négociées avec celles-ci. **Revenus de titres à revenu variable.** Néant.

Charges et produits d'intérêts	Charges	Produits
Avec établissements de crédit	812,06	-
Avec la clientèle	6 299,41	281 313,89
TOTAL	7 111,47	281 313,89

Charges et produits exceptionnels. Néant. **Détail compte de résultat. Charges.** Coût du risque, Dotations provisions créances douteuses : 42 000,00.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT. Détermination du résultat à affecter. Bénéfice de l'exercice : 71 434,54, Réserve facultative : 5 141 347,52, Report à nouveau bénéficiaire : 400 000,00, Résultat à affecter : 5 612 782,06. **Affectation du résultat bénéficiaire.** Réserves, Réserve facultative : 5 212 782,06, Report à nouveau : 400 000,00, Total : 5 612 782,06.

AUTRES INFORMATIONS. Consolidation. Société consolidante : GENERALE D'EXPANSION - GEDEX S.A. (6/8, rue Louis Rouquier - 92300 LEVALLOIS-PERRET) Siren 301 894 630, les états financiers consolidés sont consultables au siège de la société. Méthode : Intégration globale.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GEDEX DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables

français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 14 mai 2022, Le Commissaire aux comptes, MAZARS : Pierre MASIERI, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.